

# Règlement du Jeu avec obligation d'achat « Ticket d'or » Règlement établi au 29/09/2023

## Article 1 : Organisation du Jeu

COLIBRI, Société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO sous le numéro 393 891 825, dont le siège social est situé 27 avenue Franklin Roosevelt – 35400 SAINT-MALO (ci-après l'« **Organisateur** ») organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Ticket d'or » (ci-après le « **Jeu** ») qui se déroulera du 4 octobre 2023 au 18 octobre 2023.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités et conditions du Jeu (ci-après le « **Règlement** »).

## Article 2 : Dates du Jeu

Le Jeu sera lancé le 4 octobre 2023 à 10h00 et s'achèvera le 18 octobre 2023 inclus (sous réserve de disponibilité du produit).

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date ou tout horaire annoncé. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

## Article 3 : Conditions de participation

L'Organisateur organise le Jeu sur son site maison-colibri.com

La participation au Jeu est conditionnée à l'achat de l'un des produits porteurs de l'offre : le Calendrier de l'Avent (24 madeleines) (ci-après un « **Produit** »).

Le Jeu est ouvert à toute personne physique et majeure, ayant la pleine capacité juridique de contracter et résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et/ou à Monaco (ci-après dénommés les « **Participants** »).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité et le respect des lois et règlements applicables aux jeux en France.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à des vérifications permettant de garantir que les critères pour participer sont respectés. Le non-respect des conditions de participation entraînera la nullité de la participation.

## Article 4 : Modalités de participation

Pour jouer, il suffit aux Participants d'acheter un Produit et de découvrir si le Produit contient l'un des 3 tickets en or comportant un code alphanumérique unique et aléatoire (ci-après l'« **Élément gagnant** ») mis en Jeu.

## Article 5 : Dotations mises en Jeu

La dotation du Jeu est la suivante (ci-après un « **Lot** »):

2 bons d'achat d'une valeur de 120€ chacun sous forme de code de réduction à utiliser sur le site maison-colibri.com pendant 1 an à compter de 01/11/23.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer les Lots ci-dessus par des lots de valeur équivalente.

## Article 6 : Remise des Lots

### 6.1 – Manifestation du Gagnant

Les Participants ayant découvert un Élément gagnant (ci-après les « **Gagnants** ») devront valider leur participation au Jeu en renvoyant, entre le 1<sup>er</sup> novembre 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023, une photographie de bonne qualité de l'Élément gagnant (le code alphanumérique devra être lisible) accompagnée du numéro de la commande (ci-après la « **Preuve d'achat** ») :

- Par email à l'adresse [macommande@maison-colibri.com](mailto:macommande@maison-colibri.com)

Les Gagnants devront indiquer dans le courrier/courriel accompagnant leur envoi leurs informations de contact, à savoir : nom, prénom, adresse postale en France métropolitaine (Corse incluse) et/ou à Monaco, numéro de téléphone, adresse électronique, afin que l'Organisateur puisse les contacter.

Toute participation avant ou après les dates et heures précisées ci-avant ne sera pas prise en compte. Dans cette hypothèse, le Lot restera la propriété de l'Organisateur, le Gagnant n'ayant alors droit à aucune compensation.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, avarie, dégradation ou retard du Lot lors de son envoi au Gagnant.

## 6.2 – Vérification de la conformité de la participation

Avant toute remise du Lot, l'Organisateur procèdera à la vérification immédiate de la conformité de l'Elément gagnant et de la Preuve d'achat.

Ne sont pas éligibles à la remise du Lot, les Eléments gagnants et/ou Preuves d'achat altérés, modifiés, raturés, déchirés, endommagés, falsifiés ou présentant un caractère suspect ou anormal. Dans l'hypothèse où un Elément de Gagnant et/ou une Preuve d'achat serait plusieurs fois pour validation à l'Organisateur, seul l'Elément Gagnant et/ou la Preuve d'achat envoyé en premier sera considéré comme recevable dans le cadre du Jeu, la date du courriel faisant foi.

La présentation à l'Organisateur d'un Elément Gagnant et/ou d'une Preuve d'achat non éligible selon les critères exposés ci-dessus entraîne la nullité de la participation.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer du Jeu tout Gagnant qui ne respecterait pas le Règlement ou ayant renvoyé un Elément Gagnant et/ou une Preuve d'achat manifestement faux, sans toutefois encourir une quelconque responsabilité à son égard. L'Organisateur se réserve, en outre, le droit d'annuler toute ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

## 6.3 – Informations de contact incorrectes

Si les informations de contact sont incorrectes ou ne correspondent pas à celles du Gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques un Gagnant ne pouvait être contacté, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur d'effectuer des recherches de coordonnées de Gagnant ne pouvant être joint en raison d'une adresse électronique ou postale invalide ou illisible.

## 6.4 – Lots non retirés

Les Gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de trente (30) jours pour organiser l'envoi du Lot, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les Lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des Gagnants, ni d'un échange, d'un remboursement ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

## Article 7 : Données personnelles

### 7.1 - Responsable de traitement et délégué à la protection des données

#### 7.1.1. Identité et coordonnées du responsable de traitement

Dans le cadre du Jeu, vos données à caractère personnel (ci-après vos « **Données** ») sont traitées par l'Organisateur, en sa qualité de responsable de traitement.

#### 7.1.2. Coordonnées du délégué à la protection des données (DPO)

Pour toute question en lien avec la collecte et le traitement de vos Données opérés par l'Organisateur, vous pouvez contacter par courrier électronique le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : [dpo@maison-colibri.com](mailto:dpo@maison-colibri.com).

### 7.2 - Caractéristiques des traitements de vos Données

#### 7.2.1 Finalités et bases juridiques

Finalités du traitement	Base juridique du traitement
Organisation de jeux-concours, de loteries ou de toute opération promotionnelle	Consentement

L'exigence de fourniture des Données conditionne la participation au Jeu. Vous êtes tenus de fournir vos Données ; à défaut, l'Organisateur ne sera pas en mesure d'exécuter correctement ses obligations contractuelles. En participant au Jeu, vous consentez à l'utilisation de vos Données conformément aux finalités mentionnées ci-dessus.

#### 7.2.2. Destinataires

Les personnes qui ont accès à vos Données dans le cadre des traitements mis en œuvre par l'Organisateur sont les suivantes : le personnel habilité du service marketing, du service commercial, des services chargés de traiter la relation client, des services administratifs, des services logistiques et informatiques ainsi que leurs responsables hiérarchiques.

L'Organisateur ne communique pas vos Données à des personnes autres que celles mentionnées ci-dessus.

#### 7.2.3 Durées de conservation

L'Organisateur conserve vos Données pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale soit une durée de 3 ans suivant le dernier contact

Il procède à un archivage intermédiaire de vos Données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat (5 ans).

#### 7.2.4 Transfert vers un pays tiers

La Société ne transfère pas vos Données vers un pays tiers à l'Union européenne.

### **7.3 - Droits des personnes**

Vous disposez d'un droit d'accès aux Données vous concernant, du droit d'en demander la rectification, l'effacement ou la portabilité, ainsi que du droit de demander la limitation du traitement de vos Données et de retirer votre consentement.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en adressant un courrier électronique au délégué à la protection des données : [dpo@maison-colibri.com](mailto:dpo@maison-colibri.com).

Vous pouvez également exercer vos droits par courrier postal à l'adresse suivante : COLIBRI – 2 ROUTE DE MARENNES 17800 PONS

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle de toute réclamation se rapportant aux traitements des Données vous concernant par la Société. L'autorité de contrôle française est la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

## **Article 8 : Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Jeu est de remettre les Lots aux Gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement.

L'Organisateur pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de circonstances exceptionnelles étrangères à sa volonté, écourter, proroger, voire annuler le Jeu.

## **Article 9 : Modification du Règlement**

L'Organisateur peut être amené à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

## **Article 10 : Loi applicable et Litiges**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement ou toute contestation relative au Jeu sera tranchée en dernier ressort exclusivement par les membres de la Direction de l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse de l'Organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte huit (8) jours après la clôture du Jeu.

## **Article 11 : Consultation du Règlement**

Le Règlement sera consultable gratuitement et dans son intégralité à l'adresse suivante : <https://www.maison-colibri.com/fr/info/noel>